

# RÈGLEMENT INTERNE – CHARTE DE BONNE CONDUITE

## Introduction

Le club s'appuie sur des valeurs fondamentales telles que le respect, l'implication, l'esprit d'équipe et la bienveillance. Ces principes guident l'ensemble des membres, aussi bien lors des entraînements que lors des compétitions ou en dehors du cadre sportif.

Chaque athlète, ainsi que son représentant légal, s'engage à suivre les règles du club, à respecter les consignes des entraîneurs et à adopter une attitude positive. Le comportement attendu repose sur le respect de tous : coéquipiers, encadrants, officiels et adversaires.

Représenter le club implique de faire preuve de sérieux, d'entraide et d'une attitude exemplaire en toute circonstance.

Les athlètes doivent télécharger l'application « SPOND » afin de noter les présences et avoir toutes les informations transmises. Pour TOUS les mineurs, se sont les parents qui doivent télécharger l'application « SPOND » pour une meilleure organisation.

En cas d'abandon, de blessure et d'exclusion ni les frais d'inscriptions, ni les frais de compétitions, ni les frais d'uniformes, aucuns autres frais ne seront remboursés.

TOUS les événements organisés par le club comme le gala de Noël, activités de cohésions, shooting photo, repas d'intégration, showcase, animations, stages et compètes sont obligatoires.

Les entraînements de l'année continueront jusqu'à la compétition et après si les athlètes sont toujours présents jusqu'à maximum mi juin.

Les bijoux et ongles longs ne sont pas autorisés pendant les entraînements et compétitions sous peine de non participation.

Les demandes et interrogations concernant l'administration doivent être effectués par mail.

## 1. Assiduité et ponctualité

### 1.1 Présence aux entraînements

La participation aux entraînements est obligatoire et indispensable au bon fonctionnement de l'équipe. Chaque athlète doit être présent aux séances prévues et s'organiser en conséquence.

Un formulaire d'absence est disponible dans le dossier pour les athlètes inscrits en compétition, merci de bien le remplir.

Nombre d'absences exceptionnelles autorisées : 4 pour les seniors, 4 pour les cadets et juniors.

Les absences doivent rester exceptionnelles (hors raisons médicales justifiées). Toute absence doit être signalée à l'avance auprès du coach.

Dans les périodes précédant une compétition, la présence est obligatoire sauf cas médical avéré. Toute absence non justifiée pourra entraîner des conséquences disciplinaires.

Pour les équipes en compétition. Tous les entraînements deux mois avant les compétitions sont obligatoires ( même vacances) sauf cas médical avéré.

Les entraînements pendant les vacances de février sont obligatoires pour les catégories tinys, minime, cadet et junior car le WCC (compétition LIGUE NAFA) est organisé pendant les vacances de fevrier.

En cas d'absence au WCC, merci de prévenir dès septembre. En cas de prévention tardive, une sanction financière sera à prévoir.

## **1.2 Gestion des retards et absences**

Un retard important non justifié pourra entraîner un refus d'accès à l'entraînement.

Des absences ou retards répétés, même justifiés, peuvent avoir des répercussions sur :

- la participation aux entraînements
- la place dans la routine
- la présence en compétition

Chaque absence ou retard doit impérativement être communiqué en amont à l'encadrant.

## **1.3 Rajout d'entraînement**

En cas de besoin, les coaches pourront rajouter des heures supplémentaires d'entraînements avant les compétitions. Pour préparer aux mieux les athlètes.

## **2. Organisation et déroulement des séances**

### **2.1 Règles pendant les entraînements**

Chaque athlète doit respecter les horaires et le groupe auquel il appartient. Il n'est pas autorisé de participer à un autre entraînement sans validation préalable des entraîneurs.

Toute demande exceptionnelle doit être faite en amont et reste soumise à l'accord de l'équipe encadrante.

Le travail en équipe nécessite implication, concentration et respect des consignes. Des créneaux complémentaires peuvent être proposés pour un travail personnel, dans le sérieux et l'autonomie.

En cas de non-respect des règles, des mesures disciplinaires pourront être prises.

## **2.2 Rôle des familles**

Afin de garantir de bonnes conditions d'entraînement, la présence des parents ou accompagnants n'est pas autorisée pendant les séances, sauf accord exceptionnel des coachs.

Les zones autorisées devront être respectées afin de ne pas perturber le déroulement des cours.

## **3. Respect et comportement**

### **3.1 Comportement général et réseaux sociaux**

Les attitudes et propos, y compris sur les réseaux sociaux, doivent être en accord avec les valeurs du club.

Tout contenu ou comportement inapproprié (insultant, discriminatoire, irrespectueux ou déplacé) pourra faire l'objet de sanctions.

Chaque membre est responsable de l'image qu'il renvoie du club.

### **3.2 Relations entre athlètes et encadrants**

Le respect mutuel est indispensable. Aucun comportement irrespectueux, agressif ou inapproprié ne sera toléré.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner :

- une modification du rôle dans l'équipe
- une mise à l'écart temporaire
- une exclusion

### **3.3 Relations entre familles et encadrants**

Les décisions sportives et pédagogiques relèvent exclusivement des entraîneurs.

Les familles s'engagent à respecter ces choix et à ne pas intervenir pendant les séances.

Toute question ou demande doit être formulée en dehors des entraînements, via les canaux de communication prévus ou sur rendez-vous.

### **4. Respect du matériel et des installations**

Chaque membre doit prendre soin du matériel mis à disposition et veiller à laisser les lieux propres et rangés après utilisation.

Les installations (salles, vestiaires, équipements) doivent être respectées en permanence.

Tout comportement négligent ou toute dégradation pourra entraîner des sanctions, voire une participation aux réparations si nécessaire.

### **5. Gestion des blessures**

En cas de blessure, l'athlète doit informer rapidement son entraîneur afin de permettre les démarches nécessaires. (Sous 72h)

Un justificatif médical sera demandé en cas d'arrêt, et obligatoire pour toute reprise.

Même en cas de blessure, la présence aux entraînements est demandée afin de suivre la progression du groupe, sauf indication contraire.

Si vous souhaitez déclarer la blessure auprès l'assurance de la FFFA il conviendra de nous envoyer un mail dans les 48h avec le compte rendu médical justifiant de la demande.

### **6. Mesures disciplinaires**

Le non-respect de ce règlement pourra entraîner différentes sanctions selon la gravité :

- avertissement
- adaptation du rôle ou du temps de participation
- exclusion temporaire
- exclusion définitive

## 7.1. Frais complémentaires liés aux compétitions/stages:

Des dépenses supplémentaires seront demandées aux athlètes engagés en compétition, notamment :

- l'achat de la tenue officielle et des accessoires nécessaires comme une paire de chaussures
- les frais liés aux déplacements, repas et hébergement lors des compétitions
- l'inscription à certaines compétitions
- la participation à des stages spécifiques (notamment avec des intervenants extérieurs),
- tout autre coût annoncé en cours de saison en fonction des besoins de l'équipe.

Pour les stages, 3 ou 4 stages dans l'année seront organisés avec des personnes extérieures, ils sont TOUS OBLIGATOIRES. En cas d'absence de l'athlète le stage devra être tout de même payé car le montant est calculé en fonction du nombre d'athlètes de l'équipe. (40€ Max)

Pour les compétitions, deux ou trois compétitions seront organisées dans l'année et elles sont toutes OBLIGATOIRES. Pour les qualifications de France entre l'inscription au championnat et le bus nous serons à environ 100€. Pour le SACD, l'inscription, l'hôtel (la veille) et le bus, on sera dans un budget de environ de 150€. Puis pour le championnat de France si sélectionnés nous serons à 150€ environ également. En cas d'absence ou de blessure, tous devra être payé car le montant sera calculé par rapport aux nombre d'athlètes.

Les compétitions seront à payer dès le mois octobre ou novembre il sera possible de payer en plusieurs fois si paiement par chèque, il faudra nous remettre la totalité des chèques pour le paiement de chaque compétition.

Les stages vont être organisés pour toutes les équipes à par les tiny. Cependant il y en aura moins pour les équipes qui ont moins de compétition ( moins de 40€).

Chaque athlète s'engage à participer aux échéances sportives définies en début de saison avec son coach, ainsi qu'à régler les frais associés.

La compétition et les stages sont obligatoires pour tous les athlètes qui sont en équipes compétes. Ainsi que l'aller du bus pour les trajets des compétes. Mais aussi d'être présent tout au long de la compétition sur place.

En cas de blessure, la présence de l'athlète doit être assuré pendant les compétes et les stages comme les frais associés.

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner des décisions sportives, pouvant aller jusqu'à une exclusion de l'équipe.

## **7.2. Stages et interventions extérieures**

Les stages organisés dans le cadre du programme sportif font partie intégrante de la saison pour les équipes concernées.

Toutes les compétitions, animations et stages seront indiquées sur Spond.

La présence y est obligatoire, sauf en cas d'empêchement médical justifié.

Toutefois, même en cas d'absence, les frais restent dus, le budget étant établi sur la base de la participation de l'ensemble des athlètes concernés.

## **7.3. Séances d'entraînement libre (Open Gym)**

Des créneaux d'entraînement libre peuvent être proposés aux équipes compétition. Ces séances ne sont pas dirigés et reposent sur l'autonomie des athlètes.

Pour les catégories jeunes, l'organisation de ces créneaux doit se faire en interne, via les outils de communication du club, et être validée par les coachs. Il ne s'agit donc pas d'un accès libre sans encadrement.

Tout comportement inadapté ou toute situation présentant un risque pourra entraîner une suspension temporaire ou définitive de l'accès à ces créneaux.

## **8. Encadrement et responsabilités des coachs**

### **8.1. Engagement général**

Les membres de l'encadrement s'engagent à exercer leur rôle dans le respect de principes éthiques, en veillant au bien-être, à la sécurité et à l'épanouissement des athlètes.

Ils contribuent à instaurer un environnement sain, respectueux et inclusif, propice à la progression de chacun. Leur comportement doit être en adéquation avec les valeurs du club et exemplaire en toute circonstance.

Le coach doit être présent à tous les entraînements sauf si malade ou urgence, dans ce cas prévenir les autres coachs en avance, afin de s'organiser au préalable.

### **8.2. Règles de conduite et éthique**

Les coachs doivent adopter une attitude irréprochable, que ce soit lors des entraînements, des compétitions, des déplacements ou dans leur communication.

À ce titre :

- toute attitude ou propos inapproprié envers un athlète est strictement interdit,
- aucune relation inadaptée avec un athlète mineur n'est tolérée,
- chaque athlète doit être traité de manière équitable, sans favoritisme ni discrimination,
- les choix sportifs doivent reposer sur des critères objectifs (implication, niveau, comportement),
- une attitude responsable est exigée lors des déplacements,
- les publications ou contenus diffusés ne doivent pas porter atteinte à l'image du club,
- la confidentialité des informations personnelles doit être respectée.

Tout comportement problématique (harcèlement, mal-être, violence ou situation inappropriée) doit être signalé sans délai aux responsables du club.

### **8.3. Engagement suite à une formation**

Lorsqu'une formation est financée par le club, le coach s'engage à mettre ses compétences au service de la structure sur une durée de 2 ans.

En cas de non-respect de cet engagement, des mesures pourront être prises afin de compenser l'investissement réalisé par le club. Un chèque de caution (125€) sera demandé en cas de non respect de ces règles.

### **9. Merchandising**

Il y aura possibilité de commander des sweats ou autres équipements lors des commandes communes, vous en serez avisé par mail.

### **10. compétition**

Nous participerons de deux à trois compétitions dans l'année. Les qualifications de France et les championnats de France si sélectionnés puis le SACD. Pour les qualifications de France elles se déroulent sur un jour, nous ferons donc un aller retour sur la journée. Pour les championnats de France et SACD, la compétition se déroulant à plusieurs heures de trajet le départ s'effectuera le vendredi matin. Cela permettra à votre enfant/ vous de mieux se reposer avant la compétition. Nous dormirons sur place.

Les qualifications de France: 21 mars 2027

SACD: 29 mai 2027

Championnat de France (si qualifié): mai ou juin

## **11.Paiement**

Le paiement de la licence peut se faire en espèce mais paiement en une fois. Autrement paiement en virement en une fois. Paiement par chèque en plusieurs fois. Tous les chèques seront à remettre dès le début de l'inscription. Ça sera de même pour le règlement des compétitions.

Pour tous rejets de chèques le paiement des frais bancaires du à ce problème seront à régler par la personne qui a fait le chèque.

Signature de l'adhérent

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Si mineur faire signer également le tuteur légal

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »